



arbre de mon voisin gênant

Par **jean luc**, le **08/05/2009** à **09:55**

bonjour,

mon voisin possède un arbre qui mesure environ 12 mètres, jusqu'à présent tous les ans, il le taillait régulièrement.

depuis deux ans, il ne s'en occupe plus et le laisse grandir.

Cela occasionne une gêne sur ma terrasse qui depuis est à l'ombre une grande partie de la soirée.

Est ce que je suis en mesure de lui demander de tailler son arbre?

Je précise que cet arbre se trouve à environ 4 à 5 mètres à l'intérieur de son terrain et que cette maison est inhabitée.

merci de votre réponse.

Par **loe**, le **08/05/2009** à **18:56**

Bonjour,

Dans la mesure où l'arbre est planté à plus de 2 mètres de la limite séparative, votre propriétaire n'est pas obligé d'élaguer son arbre, il peut le laisser monter à la hauteur qu'il veut.

Source : <http://www.arbre.org/blog/index.php?post/2008/08/07/Les-regles-de-plantation-pour-un-arbre-entre-vous-et-votre-voisin-Haies-arbres-arbustes-limites-de-propriete-mur-mitoyen>